



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

### 1<sup>er</sup> PROJET

#### AVIS PUBLIC

#### Règlement no V 654-2018-02 modifiant le règlement de zonage no V 654-2017-00 et son amendement (Omnibus)

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V 654-2018-02 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et son amendement (Omnibus).

#### Objets du projet de règlement :

Le règlement a pour but : de clarifier certains articles du règlement, pour donner suite à des ambiguïtés aperçues après la refonte du règlement de zonage no V 654-2017-00. Plus précisément, des erreurs cléricales ainsi que des règles d'interprétation de base sont ajoutées. Certaines clarifications sont également amenées afin de faciliter la compréhension et les explications aux citoyens. Finalement des clarifications sont apportées quant à l'interprétation à donner aux aménagements paysagers et aux espaces gazonnés.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 17 septembre 2018 à 20h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA  
PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.**

**DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 24 août 2018**

**Diane Soucy, OMA  
Greffière**